



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT QUATRE JUILLET**

A LA REQUETE DE :

La COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC), Société anonyme au capital de 262.391.274 euros, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 382.506.079, ayant son siège social Immeuble Austerlitz – 59 Avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile au cabinet de **Maître Gwendal LE COLLETER**, Avocat membre de la SCP AHBL AVOCATS, Avocats au Barreau de Bordeaux, y demeurant 45 cours de Verdun - 33000 BORDEAUX, qui se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

Agissant en vertu de :

- La copie exécutoire d'un jugement prononcé par le Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, du 14 mars 2023 (RG n°22/08418), au profit de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC)
- Un commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié en date des 27 Mai et 27 Juin 2025,

En conséquence et déférant à cette réquisition,

Je, Justin MERLE

Commissaire de Justice Salarié au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, sis la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

**Me suis transporté ce jour à 14h30, 28 Cité Peyronneaud 33300
BORDEAUX**

Là étant, en présence de :

- D'agent de la Police Nationale
- De la société ALLO DEPAN'HEURE, Serrurier
- De la société ETIC, diagnostiqueur

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Un bien immobilier situé sur la commune de BORDEAUX (33300), 28
Cité Peyronneaud, appartenant à [REDACTED]

Section	Numéro	Lieudit	Surface
TL	165	28 Cité Peyronneaud	00 ha 03 a 01 ca

Ensemble, toutes les appartenances, dépendances, servitudes et
mitoyenn [REDACTED] iers sans aucune exception

La superficie totale de ce bien immobilier est précisée dans le rapport
de métrage établi ce jour même par la société ETIC et annexé au cahier
des charges.

Nous n'avons pu rentrer en contact avec [REDACTED] qui
gère le bien.

Il est à préciser qu'il y a une habitation principale qui n'est pas habitée
et une habitation secondaire qui est louée à Madame [REDACTED]
[REDACTED] pour un loyer de 600 € mensuel.

Accès aux habitations :

L'accès se fait par un portail métallique et une allée pavée.



Habitation principale :





Entrée / Cuisine :

Sol : Carrelage

Murs : Carrelage

Plafond : Peint

Une porte un battant.

Une fenêtre un battant.

Un meuble évier.





Salon :

Sol : Carrelage

Murs : Peints

Plafond : Peint, des moisissures

Une porte-fenêtre double-battant.

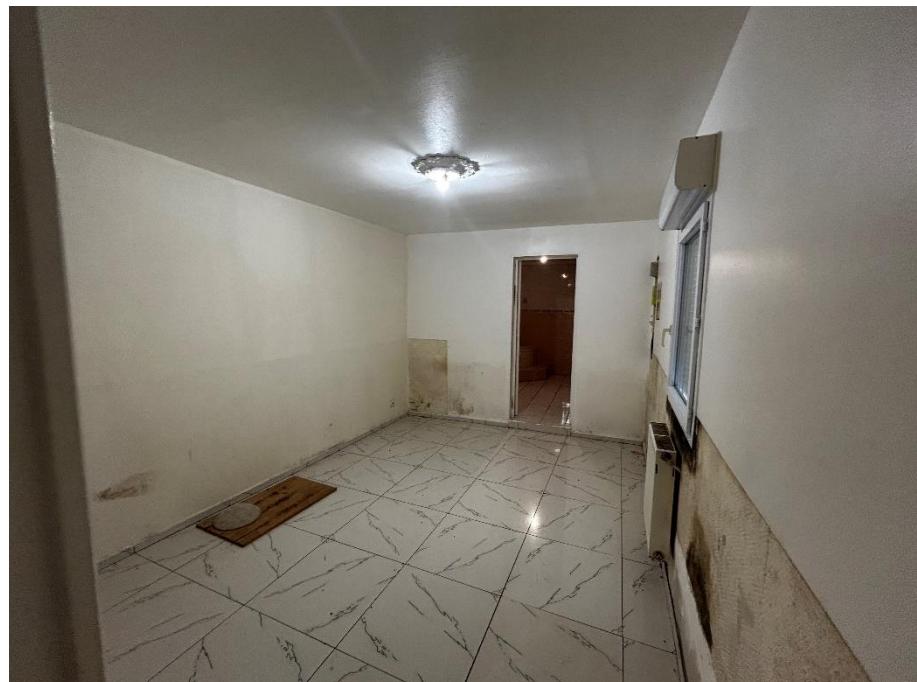
Une fenêtre un battant.



Chambre 1 :

Sol : Carrelage
Murs : Peints, des moisissures
Plafond : Peint

Une fenêtre un battant.



Salle de bains :

Sol : Carrelage

Murs : Carrelage

Plafond : Peint, des moisissures et un léger affaissement

Une fenêtre un battant.

Un toilette.

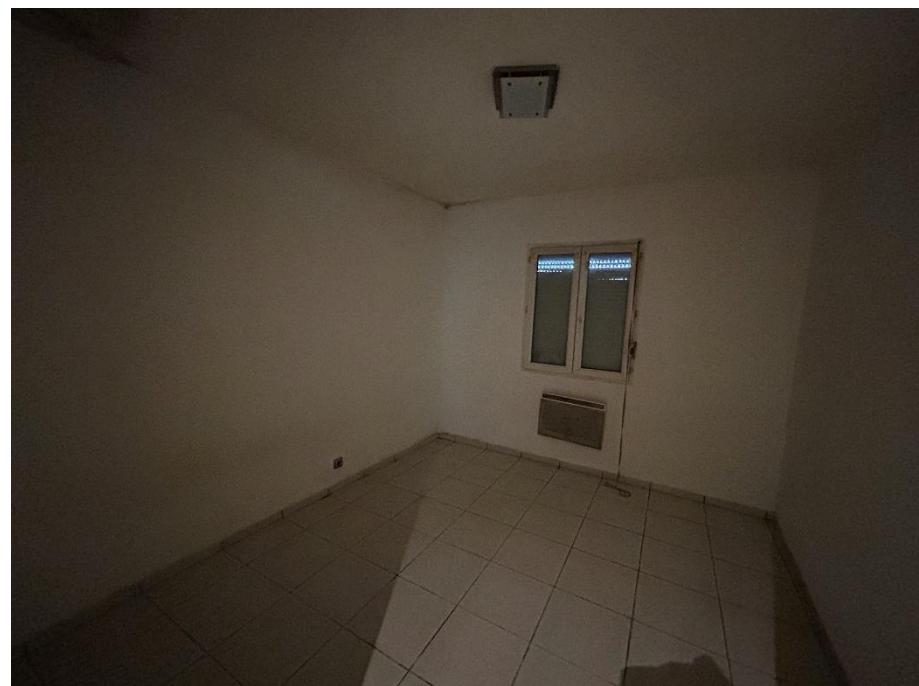
Une chaudière.

Une baignoire.



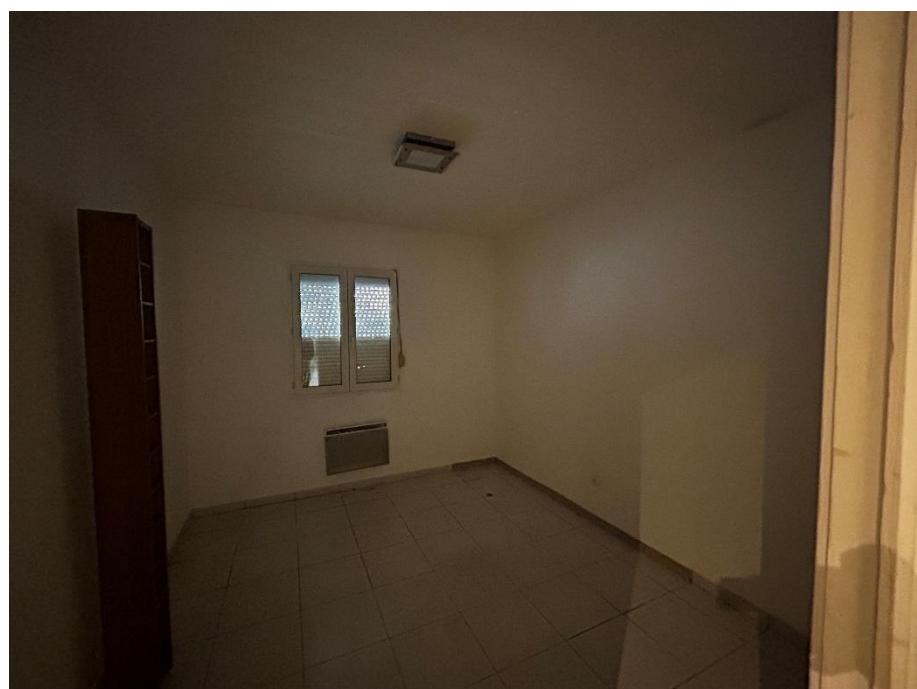
Chambre 2 :

Sol : Carrelage
Murs : Peints
Plafond : Peint, des moisissures



Chambre 3 :

Sol : Carrelage
Murs : Peints
Plafond : Peint



Dépendance louée :



Pièce 1 :

Sol : Carrelage
Murs : Peints
Plafond : Peint

Une cuisine avec un évier.

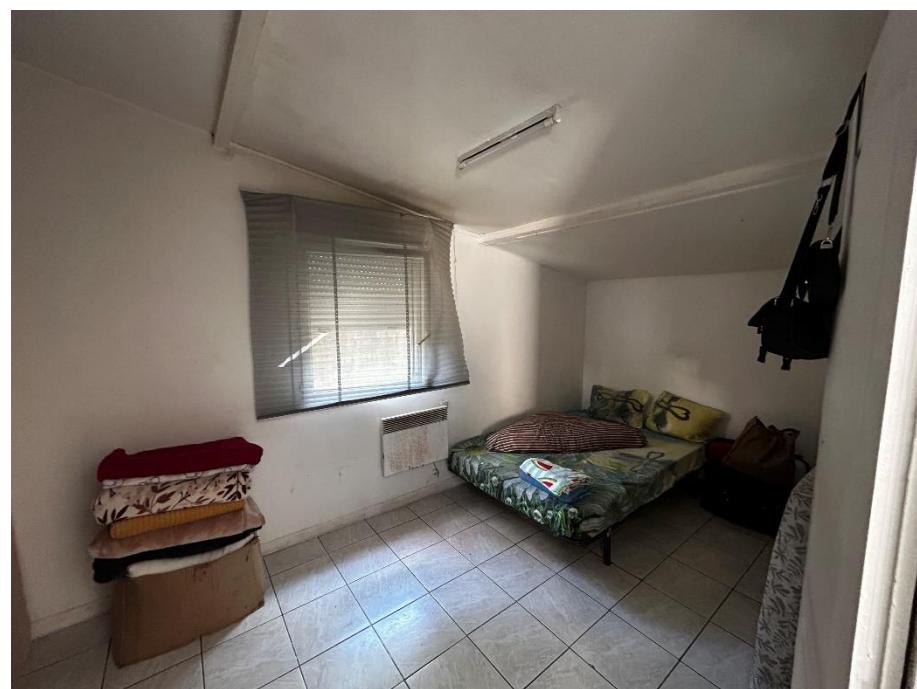
Une porte-fenêtre un battant.
Une fenêtre un battant.



Pièce 2 sur la gauche :

Sol : Carrelage
Murs : Peints
Plafond : Peint

Une fenêtre un battant.



Pièce 3 sur la droite :

Sol : Carrelage
Murs : Carrelage
Plafond : Peint

Une douche.
Un évier.
Un toilette.
Un chauffe-eau.

Une fenêtre un battant.



A 15h55 j'ai mis fin à mes opérations et aux opérations de diagnostics.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

**COUT : QUATRE CENT QUARANTE CINQ EUROS ET
QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIMES**

Honoraires Article L444-1 Com	221,36
Majoration Article A444-18 Com	150,30
TVA (20%)	74,33
 Sous-total	445,99
Taxe Article 302 bis Y du CGI	0,00
 TOTAL TTC	445,99

